



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation sociale à La Réunion

Question au Gouvernement n° 1577

Texte de la question

SITUATION SOCIALE À LA RÉUNION

Mme la présidente . La parole est à M. Philippe Naillet.

M. Philippe Naillet . Monsieur le premier ministre, je veux d'abord saluer la mobilisation de la population et des élus réunionnais, qui se sont rassemblés ce mercredi et qui ont remis officiellement au préfet une motion pour l'emploi, le logement et la justice sociale. Cette mobilisation traduit une inquiétude profonde et légitime face à des décisions qui fragilisent encore davantage notre île, confrontée à des difficultés sociales importantes. La dernière offensive contre les parcours emploi compétences n'est malheureusement pas un cas isolé. Après les restrictions budgétaires d'une ampleur inédite qui ont touché la ligne budgétaire unique destinée au logement social et les reculs successifs concernant plusieurs dispositifs d'accompagnement des territoires ultramarins, c'est le fonctionnement même de nos écoles qui se trouve fragilisé.

Pourtant, à La Réunion, les réalités imposent des réponses renforcées et non des désengagements. Le chômage y demeure l'un des plus élevés de France et la précarité frappe durement les familles. Les inégalités sociales se creusent dès l'enfance. Or, nous le savons tous, l'avenir se joue dès les premiers apprentissages. Au moment même où les besoins explosent, l'État réduit drastiquement la quantité de contrats PEC dans notre territoire et leur financement. Les chiffres sont alarmants. À Saint-Denis de La Réunion, les contrats PEC sont passés de 850 en 2024 à 649 en 2025, puis à seulement 580 aujourd'hui. Concrètement, cette baisse provoque des tensions croissantes dans les cantines, dans l'entretien des écoles, dans l'accompagnement des enfants et dans le fonctionnement quotidien du service public éducatif. Pourtant, la ville doit assurer l'accueil quotidien de près de 17 000 élèves ! À Saint-Denis, avec une Atsem par classe en appui des professeurs, nous sommes au rendez-vous de l'exigence éducative pour accompagner nos plus jeunes.

Ma question est simple : le gouvernement entend-il revenir sur cette baisse brutale des contrats PEC à La Réunion et garantir leur maintien à un niveau au minimum équivalent à celui de 2025 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe GDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités . Je l'ai rappelé hier à votre collègue Frédéric Maillot, nous avons conscience, avec la ministre des outre-mer, des difficultés rencontrées par votre territoire. Vous l'avez dit, ce matin plus de 500 personnes, parmi lesquelles beaucoup de maires et d'élus, se sont mobilisées devant la préfecture de Saint-Denis pour appeler l'attention sur l'enveloppe budgétaire consacrée aux PEC. Mon cabinet et celui de la ministre des outre-mer feront un point sur le sujet dès ce vendredi avec le préfet – qui, de toute évidence, connaît bien la situation – pour déterminer les mesures nécessaires. Vos nombreuses alertes nous sont bien sûr déjà parvenues et nous avons indiqué au préfet qu'il avait la possibilité d'apporter une première réponse en ajustant les crédits dont il dispose au titre des fonds d'inclusion pour l'emploi, au nom du principe de fongibilité.

Nous devons toutefois regarder en face la question de l'efficience du dispositif, seulement 21 % des bénéficiaires des PEC accédant à un emploi durable à La Réunion. Nous devons réfléchir à la manière d'améliorer l'insertion professionnelle à la suite d'un PEC et nous interroger sur la destination de ce dispositif dont l'objectif premier pour l'État n'est pas de financer des emplois dans les collectivités locales. Il s'agit d'apporter les bonnes réponses à votre territoire, dans le cadre d'une transition bien construite. Je rappelle, par ailleurs, que nous avons fait des efforts en matière d'insertion à La Réunion puisqu'une hausse des crédits est prévue en 2026, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel. Quant aux contrats aidés, ils font tout de même l'objet d'un budget de 33 millions d'euros. Enfin, un plan d'emploi pour les jeunes a été lancé et je veillerai personnellement, avec le préfet, à ce qu'il soit adapté aux spécificités de votre territoire, pour être déployé dans votre île avec la plus grande efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1577

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail et solidarités

Ministère attributaire : Travail et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2026